



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : forages liés à la géothermie, commune de Saint Pierre Roche, lieu-dit « Le Champ »,**

Une enquête publique est ouverte du **lundi 22 février 2021 à partir de 14h00 au jeudi 25 mars 2021 inclus jusqu'à 12h00** sur le territoire de la commune de **SAINT PIERRE ROCHE** relative à la demande présentée par la société Géopulse portant sur l'autorisation d'ouverture de travaux miniers de géothermie profonde par la réalisation de forages au lieu-dit «Le Champ».

Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) et la réponse de l'exploitant à cet avis est consultable  **dans le respect des mesures barrières face à l'épidémie de la Covid 19 (port du masque obligatoire, utilisation de gel hydroalcoolique, utilisation de son propre stylo) :**

- en mairie de **SAINT PIERRE ROCHE** (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de la mairie les **lundi de 14h00 à 17h00, jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf le vendredi 26 février où la mairie sera fermée) ;**

- à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;

- sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/géothermie).

M. Bernard GRUET, Directeur d'industrie, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra le public en mairie de **SAINT PIERRE ROCHE, dans le respect des mêmes gestes barrières, les :**

- **lundi 22 février 2021 de 14h00 à 16h00 ;**
- **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 14h00 à 16h00 ;**
- **jeudi 11 mars 2021 de 10h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 19 mars 2021 de 10h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 25 mars 2021 de 10h00 à 12h00.**

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT PIERRE ROCHE, pendant ses horaires d'ouverture ;
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal durant les permanences ;
- soit les transmettre, au siège de l'enquête en mairie de SAINT PIERRE ROCHE, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr).

Ces observations par mail seront mises en ligne sur le site de la préfecture du Puy de Dôme.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la société Géopulse (à l'adresse :geopulse@tls-geothermics.fr),

Le présent avis est affiché sur le territoire de la mairie de **SAINT PIERRE ROCHE** ainsi que dans les mairies de **GELLES, OLBY, MAZAYE et St-PIERRE LE CHASTEL** pour lesquelles le projet est susceptible de produire des effets.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci et, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)) et en mairie de SAINT PIERRE ROCHE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation avec des prescriptions ou un refus.